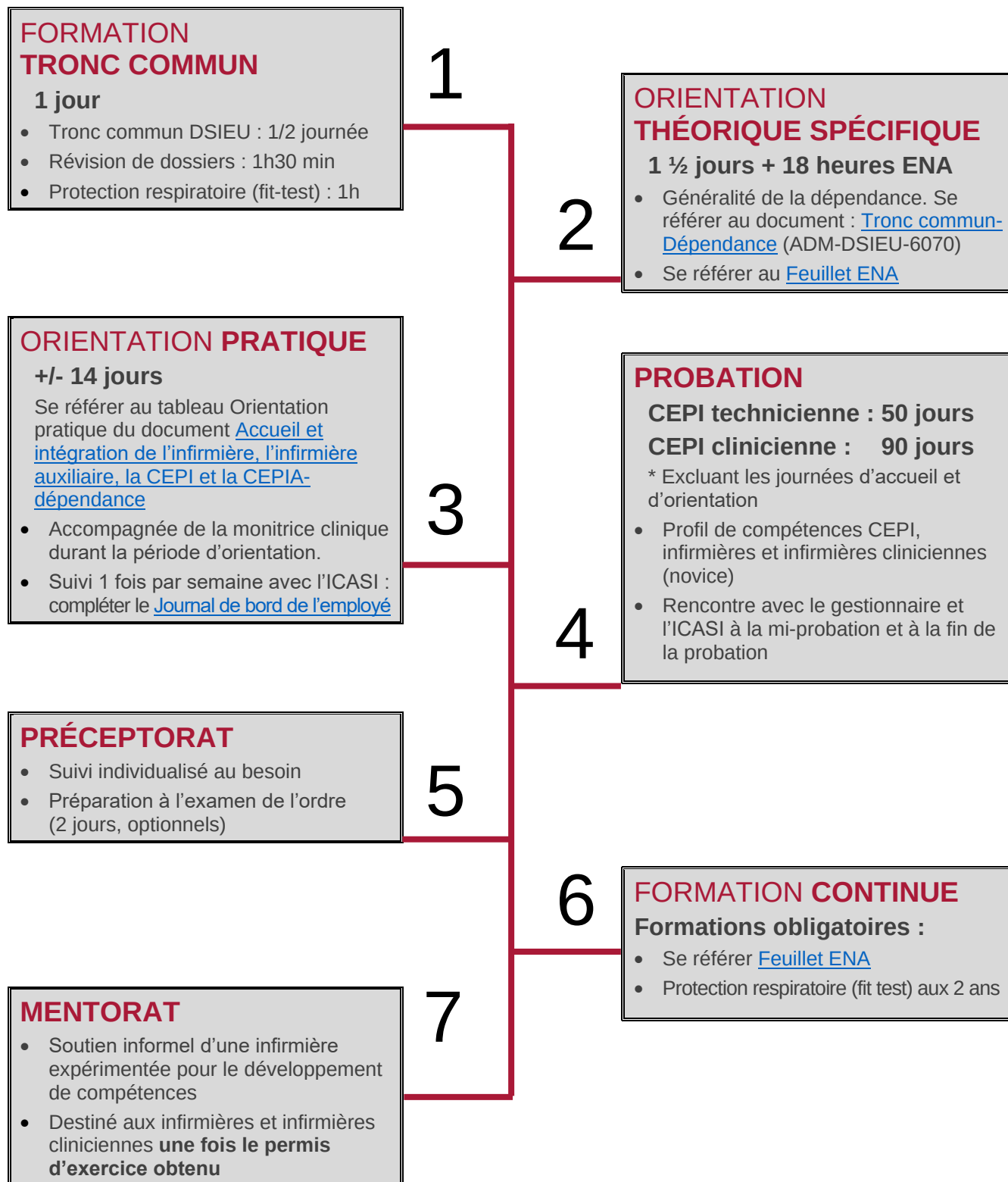


PROGRAMME D'INTÉGRATION

Candidate à l'exercice de la profession infirmière (CEPI)
Hébergement dépendance



PROGRAMME D'INTÉGRATION

Candidate à l'exercice de la profession infirmière (CEPI)
Hébergement dépendance

Orientation pratique sous forme de phase d'apprentissage- secteur Hébergement dépendance

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
Durée	Jour 1 à 3 2 journées en observation pratique avec la monitrice clinique 1 journée en observation aux admissions avec la monitrice clinique.	Jours 4 à 6 2-3 usagers maximums pour la CEPI - Pas de nouvelles admissions - Usagers au jour 4 ou plus de sevrage et avec conditions stables.	Jour 7 à 9 1 usager stable au jour 2 ou 3 du sevrage 4 usagers stables au jour 4 ou plus du sevrage.	Jour 10 jusqu'à l'obtention du permis Sous la supervision d'une infirmière pour les activités professionnelles qui lui sont interdites ou pour lesquelles elle n'a pas les connaissances ou habiletés requises
Nuit	Ø	Ø	Ø	Ø

Critères d'exclusion :

- Nouvelle admission;
- Usager présentant un état clinique instable :
 - Se référer à la RSI-6032 Conditions d'exercice et intégration des candidates à l'exercice de la profession infirmière (CEPI), candidates à la profession d'infirmière auxiliaire (CEPIA) et des externes en soins infirmiers au CISSSMO (exemples : décompensation psychiatrique, complications de sevrage, instabilité hémodynamique, état de choc, etc.);
- En attente de transfert hospitalier

Surveillance des ratios	L'ICASI s'assurera que les usagers sous la charge de la CEPI correspondent aux critères mentionnés plus haut.
-------------------------	---